



DESCRIPTIF - MODULE B4

« TECHNIQUE AUTOMOBILE ET PHYSIQUE – PLANIFICATION DE LA FORMATION »

Description	La conduite automobile est intimement liée à la technique et à la physique. Ces deux domaines de connaissances exercent une fascination particulière sur certains utilisateurs de véhicules. Les futurs moniteurs de conduite doivent disposer d'un savoir spécifique approprié. La technique automobile se développe très rapidement. Les thèmes de la sécurité et de l'environnement intéressent plus particulièrement le grand public. Pendant la formation, les moniteurs de conduite peuvent découvrir ou mettre à jour leurs connaissances relatives à la technique à l'occasion de cours de technique de conduite et de conduite écologique. Afin de comprendre la physique liée à la conduite, il est indispensable de disposer de connaissances de base sur les règles mathématiques fondamentales, les grandeurs, les formules et les notions physiques. Il importe de garder à l'esprit en tout temps qu'un usage sûr de la route ne dépend pas en premier lieu de la technique et de la physique, mais bien de l'individu qui conduit le véhicule. C'est justement sur la base de ces connaissances spécifiques que la compréhension de cet aspect peut être consolidée.
Prérequis	L'accès à la formation se fait sur dossier: ⇒ D'une formation du degré secondaire II achevée ou d'une équivalence ⇒ De connaissances linguistiques du degré secondaire II ⇒ De posséder le permis de conduire de durée illimitée de cat. B depuis 3 ans au moins ⇒ De l'autorisation d'effectuer des transports professionnels de personnes (TPP) ⇒ Des compétences du module B3
Groupe-cible	Nouveaux moniteurs
Compétence opérationnelle	Les apprenants sont capables de planifier des phases de formation sur la base des fondements théoriques de la technique automobile qui leur ont été transmis et de transposer les capacités acquises à l'ensemble de la planification de la formation.
Contenu	⇒ Bases en physique ⇒ Exemples de calcul : Loi du mouvement, statique et dynamique ⇒ Technique automobile : bases théoriques simples ⇒ Carrosserie, aérodynamique, roues, auxiliaires de conduite, freins ⇒ Moteur : terminologie, gaz d'échappement, carburants, formes de construction ⇒ Traction / propulsion ⇒ Installations électriques ⇒ Divers travaux pratiques d'entretien du véhicule ⇒ Les dispositions légales pertinentes relatives aux véhicules, permis, plaques de contrôle, exigences techniques ⇒ Planification de la formation (conception, définition des unités d'apprentissage et objectifs d'apprentissage, etc.)
Positionnement du module	Le module B4 « Technique automobile et physique – Planification de la formation » est l'un des prérequis pour l'admission à l'examen final pour l'obtention du titre de Moniteur/Monitrice de conduite avec brevet fédéral.



Certificat de compétence B4	Travail écrit : établir un processus exemplaire et détaillé de la formation à la conduite, avec indication des compétences, objectifs d'apprentissage, séquences d'apprentissage et méthodes d'enseignement et d'apprentissage.
Brevet fédéral de Moniteur/Monitrice de conduite	Les modules B1 à B7 sont nécessaires pour l'admission à l'examen du brevet fédéral de Moniteur/Monitrice de conduite. Les candidats et candidates qui ont obtenu les 7 certificats modulaires peuvent s'inscrire à l'examen professionnel auprès de : Association suisse des moniteurs de conduite ASMC Secrétariat CAQ Case postale 8150 3001 Berne
Dates des cours	Deux jours par semaine selon le planning
Horaire	08h15 – 12h00 (pause de 10h00 à 10h30) 13h00 – 16h45 (pause de 14h45 à 15h15)
Durée du module	60h de temps de présence
Travail autonome	Des lectures d'approfondissement, une réflexion individuelle régulière (journal de bord) et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.
Prix	Selon les tarifs en vigueur
Lieu	Fédération romande des écoles de conduite – Route du Village 14 – 1070 Puidoux